

FONDS MUTUALISE DE REVITALISATION 76

Association

Siège social : Parc d'Activités du Château
1700 rue des Potiers
76170 MELAMARE



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2020**

FONDS MUTUALISE DE REVITALISATION 76

Association

Siège social : Parc d'Activités du Château
1700 rue des Potiers
76170 MELAMARE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2020

A l'assemblée générale de l'association FONDS MUTUALISE DE REVITALISATION 76,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FONDS MUTUALISE DE REVITALISATION 76 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels, relatif au changement de méthode comptable intervenu sur l'exercice et à l'application du nouveau règlement comptable ANC 2018-06, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ce changement de méthode lié au changement de réglementation comptable n'a eu aucun impact sur les fonds propres de l'Association à l'ouverture de l'exercice

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et des associations, et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne le traitement comptable des opérations liées à la fiducie-gestion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et du Trésorier relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction et au Trésorier d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MONT SAINT AIGNAN,
Le 21 juin 2021

Secno



Franck DUCLOS
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS 2020

ASSO ASSOCIATION FMR 76

P.A du Château 1700 rue des Potiers

79170 MELAMARE

NAF : 9499Z

SIRET : 79284410200030

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MCNT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 171	137	1 035	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 305 668		1 305 668	1 312 459
Autres titres immobilisés				304 150
Prêts	381 949	109 724	272 225	441 661
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	1 688 789	109 861	1 578 928	2 058 270
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	822		822	4 000
Valeurs mobilières de placement	300 152		300 152	300 152
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	472 086		472 086	470 023
Charges constatées d'avance	139		139	138
TOTAL III	773 199		773 199	774 313
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 461 988	109 861	2 352 127	2 832 584

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
 76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
 Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	4 144 217	4 069 217
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 386 221	-998 154
Excédent ou déficit de l'exercice	-526 977	-388 067
Situation nette	2 231 018	2 682 996
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	2 231 018	2 682 996
II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	468	168
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 334	8 888
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	7 206	3 132
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	100 000	137 400
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	100	
TOTAL V	121 109	149 588
VI		
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 352 127	2 832 584

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation		
Cotisations	4 700	5 500
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		602
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1	
TOTAL I	4 701	6 103
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	28 558	26 757
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	399	220
Salaires et traitements	45 632	40 049
Charges sociales	16 670	14 349
Dotations aux amortissements et dépréciations	137	
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	198 379	361 655
TOTAL II	289 776	443 029
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-285 075	-436 926
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	634	2 197
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	195 850	122 310
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	196 484	124 507
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	55 560	19 954
Intérêts et charges assimilées	7 827	55 694
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	63 387	75 648
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	133 097	48 859
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-151 977	-388 067

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	125 000	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	125 000	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	500 000	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	500 000	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-375 000	
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	326 185	130 610
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	853 163	518 678
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-526 977	-388 067

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Bilan Actif transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

Bilan Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	Selon l'ANC 2018-06			CRC 1999-01
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 171	137	1 035	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 305 668		1 305 668	1 312 459
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				304 150
Prêts	381 949	109 724	272 225	441 661
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	1 688 789	109 861	1 578 928	2 058 270
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	822		822	4 000
Valeurs mobilières de placement	300 152		300 152	300 152
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	472 086		472 086	470 023
Charges constatées d'avance	139		139	138
TOTAL III	773 199		773 199	774 313
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 461 988	109 861	2 352 127	2 832 584

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MCNT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Bilan Passif transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

Bilan Passif	Selon ANC 2018-06	Selon CRC 1999-01
	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres / Fonds associatifs		
Fonds propres sans droit de reprise / Fonds associatifs sans droit de reprise		4 069 217
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	4 144 217	
Écarts de réévaluation (sur fonds propres)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs : fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et dotations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Écarts de réévaluation		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 386 221	-998 154
Excédent ou déficit de l'exercice	-526 977	-388 067
Situation nette	2 231 018	
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs : suite		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	2 231 018	2 682 996
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		
Autres ressources		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	468	168
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 334	8 888
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	7 206	3 132
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	100 000	137 400
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	100	
TOTAL V	121 109	149 588
Écarts de conversion passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 352 127	2 832 584

EUREX COLIN

Page 16

Compte de résultat transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

Compte de résultat	Selon ANC 2018-06	Selon CRC 1999-01
	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation		
Cotisations	4 700	5 500
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Ventes de marchandises		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		602
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1	
Autres produits (hors cotisations)		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	4 701	6 103
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	28 558	26 757
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	399	220
Salaires et traitements	45 632	40 049
Charges sociales	16 670	14 349
Dotations aux amortissements et dépréciations	137	
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations des immobilisations		
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	198 379	361 655
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	289 776	443 029
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-285 075	-436 926
Excédent ou déficit transféré		
Déficit ou excédent transféré		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	634	2 197
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	195 850	122 310
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	196 484	124 507

Compte de résultat (Suite) transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

Compte de résultat	Selon ANC 2018-06	Selon CRC 1999-01
	31/12/2020	31/12/2019
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	55 560	19 954
Intérêts et charges assimilées	7 827	55 694
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	63 387	75 648
RÉSULTAT FINANCIER	133 097	48 859
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-151 977	-388 067
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	125 000	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	125 000	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	500 000	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	500 000	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-375 000	
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS	326 185	130 610
TOTAL DES CHARGES	853 163	518 678
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-526 977	-388 067

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Règles et méthodes comptables**ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT****Description du périmètre des activités de l'association**

L'Association dont les statuts ont été actualisés en date du 25/01/2020, a pour objet social le portage du Fonds Mutualisé de Revitalisation de Seine-Maritime créé en application et dans le respect de la convention de partenariat. Elle a pour objet d'accompagner ou de favoriser tout projet de création d'activités ou d'emplois de nature à participer à la revitalisation et à la dynamisation économique des bassins d'emploi du département de Seine-Maritime.

Et réalise à ce titre les missions suivantes :

- Appui financier accordé sous forme d'un mix subvention / avance remboursable, d'un montant global maximal de 100 K€, pour les TPE/PME implantées en Seine-Maritime portant un projet de développement créateur d'emploi(s) durable(s)
- Subvention jusqu'à 5000 € par nouvel emploi créé en CDI ETP, décaissable sur présentation du contrat de travail, à l'issue de la période d'essai
- Avance de trésorerie remboursable sur 2 à 5 ans, avec différé jusqu'à 1 an, décaissable dès la phase de mise en œuvre des investissements

Changement de méthode pour la première application du règlement ANC 2018-06

Notre association applique pour la première fois aux comptes annuels au 31 décembre 2020, le règlement

ANC 2018-06. Ce règlement est à effet rétroactif.

L'application de ce nouveau règlement a des effets sur la présentation des comptes au niveau :

- Du bilan sur les fonds propres et sur les opérations sur legs et donations (fonds reportés, créances et dettes, immobilisations)
- Du compte de résultat sur la décomposition des produits et les fonds dédiés reportés en résultat d'exploitation

- De l'annexe comptable, avec des compléments d'informations assez nombreux mais en particulier pour les opérations liées à l'appel public à la générosité du public

Ce nouveau règlement peut aussi avoir des incidences au niveau des résultats. Sont concernées éventuellement :

- La comptabilisation des subventions d'investissement sur biens amortissables
- La comptabilisation des fonds dédiés qui remontent au niveau de l'exploitation modifiant ainsi le résultat d'exploitation

Ainsi, concrètement, la prise en compte rétrospective du règlement ANC 2018-06 a impacté la présentation des comptes annuels de l'association au niveau de la présentation en bas de compte du résultat des contributions en nature.

L'application de ce règlement n'a pas eu d'impact sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020.

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 2 352 127 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de – 526 977 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

- Subventions accordées :

Les comités d'engagement du FMR76 dans leurs séances tenues en 2020, ont octroyés des subventions à différents projets créateurs d'emplois. Le montant de ces subventions a été porté en exploitation pour un montant de 199 500 euros à la clôture 2020.

Impact de la crise sanitaire Covid19

"L'épidémie COVID-19 a été classée le 11 mars 2020, en pandémie mondiale par l'OMS (organisme mondiale de la santé). Dans les différents pays confrontés à cette épidémie, les pouvoirs publics ont pris au cours du premier trimestre 2020 des mesures sanitaires (confinements, interdiction de rassemblement, etc.) et économiques avec la fermeture de certaines activités. En France, ces mesures ont été adoptées en mars 2020 avec la promulgation de l'état d'urgence sanitaire.

La crise sanitaire n'a pas impacté les comptes 2020.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Immobilisations financières:

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

1 Droits représentatifs d'actifs nets remise en fiducie.

Les immobilisations financières sont constituées :

- du fonds d'avance remboursable confié à une Fiducie,
- de la souscription dans le FCPR Croissance & Proximité 2 après de NCI Gestion
- et pour finir des avances remboursables directement consenties par l'association FMR76.

Les avances remboursables ont été dépréciées à hauteur de **55 560.25 Euros**, nous détaillerons ci-après cette dépréciation.

La souscription de FCPR Croissance & Proximité 2 a fait l'objet d'une cession de la totalité des parts sociales à hauteur de **125 000 Euros**.

L'association a décidé de céder les parts qu'elle détenait dans ce fonds, acquises pour une valeur de 500 000 euros et conduisant à une moins-value au moment de la cession pour un impact de 179.150 euros tenant compte de la reprise de la provision antérieurement constituée. Il est rappelé qu'au titre des précédents exercices, l'association avait bénéficié de dividendes de ce fonds pour un montant cumulé de 375.000 euros, conduisant à une opération blanche en termes de trésorerie.

Rappelons que l'association FMR76 (le constituant) et la Caisse des Dépôts et Consignation (le Fiduciaire) ont signé un contrat de fiducie-gestion enregistré au Service des Impôts des Entreprises de Paris le 20 février 2012 pour une durée de 99 ans.

L'objet du contrat de fiducie-gestion conclu entre la CDC consiste en la création d'une fiducie destinée à recevoir crédits de revitalisation des entreprises de seine maritime, en application des conventions de revitalisations, et destinés à être employées sous forme d'avances remboursables.

Tableau de variation des droits représentatifs d'actifs nets remis en Fiducie, évalué à la valeur vénale à la date de clôture.

Valeur brute au 31/12/2019	Droits transférés en Fiducie	Résultat de la Fiducie pour l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
1 312 459,21	0	- 6 791	1 305 668,21

Le Fiduciaire (la CDC) établit au 31 Décembre de chaque année les comptes annuels de la Fiducie et un rapport de gestion.

2 Avances remboursables.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement des avances remboursables consenties directement par l'association, sur la base du solde de l'avance selon la méthode suivante:

- Cessation d'activité ou liquidation judiciaire : 100 %
- Redressement judiciaire en cours : 50 % en année N et 100 % en N+1
- Procédure de sauvegarde en cours : 50 % en année N et 100 % en N+1
- Demande de différé de remboursement de 6 échéances minimum : 25 %
- A partir de 3 échéances non honorées : 25 %

L'association FMR 76 a soutenu les entreprises suivantes qui ont présenté des difficultés pour le remboursement des avances :

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

- la société ALTERNOO à laquelle une avance de 15 000 Euros a été consentie le 22 Mai 2014. Or, cette société n'a honoré aucun paiement depuis Juin 2017. Le montant remboursé s'élève à 8 400 Euros. Telles que les règles sus citées le prévoient, il a été constaté une dépréciation à hauteur de 1 650 Euros, au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2017, correspondant à 25 % de la créance. La société n'ayant procédé à aucun règlement depuis 2017, une dépréciation complémentaire de 25 % a été provisionnée sur l'exercice 2020. (soit la somme de 1 650 € pour l'exercice 2020).

Détail du calcul comme suit : $(15\,000\,€ - 8\,400\,€) * 50\% = 3\,300\,€$ uros.

- la société OBONGOO à laquelle deux avances de 22 500 Euros ont été consenties (soit au total 45 000 €), la première le 19 Juillet 2016 et la seconde le 6 Décembre 2016. Or, cette société n'a honoré aucun paiement depuis Juin 2018. Le montant remboursé sur les deux prêts s'élève à 22 500 Euros. Telles que les règles sus citées le prévoient, il a été constaté une dépréciation à hauteur de 5 625 Euros, au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2018, correspondant à 25 % de la créance. La société n'ayant procédé à aucun règlement depuis 2017, une dépréciation complémentaire de 25 % a été provisionnée sur l'exercice 2020 (soit la somme de 5 625 € pour l'exercice 2020).

Détail du calcul comme suit : $(45\,000\,€ - 22\,500\,€) * 20\% = 11\,250\,€$ uros.

- la société ARTEKO à laquelle une avance de 60 000 Euros a été consentie le 19 Juillet 2016. Or, cette société n'a honoré aucun paiement depuis Décembre 2017. La société a été placée en redressement judiciaire à la date du 21 Avril 2021. Le montant remboursé s'élève à 6 250 Euros. Telles que les règles sus citées le prévoient, il a été constaté une dépréciation à hauteur de 13 437.50 Euros, au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2018, correspondant à 25 % de la créance. Une dépréciation complémentaire de 25 % a été provisionnée sur l'exercice 2020 (soit la somme de 13 437.50 € pour l'exercice 2020).

Détail du calcul comme suit : $(60\,000\,€ - 6\,250\,€) * 50\% = 26\,875\,€$ uros.

- la société IMAGINE à laquelle deux avances ont été consenties, l'une de 27 000 Euros et la seconde de 50 000 Euros (soit au total 77 000 €), la première le 28 Novembre 2016 et la seconde le 12 Avril 2017. Or, cette société n'a honoré aucun paiement depuis Avril 2018. Le montant remboursé sur les deux prêts s'élève à 23 010 Euros. Telles que les règles sus citées le prévoient, il a été constaté une dépréciation à hauteur de 13 497.50 Euros, au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2018, correspondant à 25 % de la créance.

Cette société a été mise en procédure de sauvegarde le 5 Mars 2019. Telles que les règles sus citées le prévoient, il a été constaté une dépréciation complémentaire de 25 % (13 497.50 Euros) au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2019, dotant ainsi la dépréciation à hauteur de 50 % de la dette.

Une dépréciation complémentaire de 50 % (26 995 Euros) au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2020, dotant ainsi la dépréciation à hauteur de 100 % de la dette.

Détail du calcul comme suit : $(77\,000\,€ - 23\,010\,€) * 100\% = 53\,990\,€$ uros.

- la société OPTTEAM à laquelle une avance de 30 000 Euros a été consentie le 21 Juin 2017. Or, cette société n'a honoré aucun paiement depuis Janvier 2019. Le montant remboursé s'élève à 4 175 Euros. Telles que les règles sus citées le prévoient, il a été constaté une

dépréciation à hauteur de 6 456.25 Euros, au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2019, correspondant à 25 % de la créance.

Détail du calcul comme suit : $(30\,000\text{ €} - 4\,175\text{ €}) * 25\% = 6\,456.25\text{ Euros}$.

- la société DIGIWORKS à laquelle une avance de 40 000 Euros a été consentie le 11 Décembre 2017. Or, cette société a demandé un différé de remboursement de 9 mois sur l'exercice 2020. Le montant remboursé s'élève à 8 589 Euros. Telles que les règles sus citées le prévoient, il a été constaté une dépréciation à hauteur de 7 852.75 Euros, au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2020, correspondant à 25 % de la créance.

Détail du calcul comme suit : $(40\,000\text{ €} - 8\,589\text{ €}) * 25\% = 7\,852.75\text{ Euros}$.

- Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Fonds associatifs :

Les contributions des entreprises sont enregistrées dans des comptes d'apports avec ou sans droit de reprise selon les obligations conventionnelles.

Subventions et fonds dédiés :

Il n'a pas été constaté de fonds dédiés.

Ressources en nature:

Néant.

Situation fiscale :

L'association est assujettie aux impôts commerciaux pour l'ensemble de son activité.

Rémunération des cadres dirigeants :

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il est précisé que le montant des rémunérations et avantages en nature accordés au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élèvent à:

Rémunérations des cadres dirigeants = 0 Euros

Avantages en nature = 0 Euros

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Charges constatées d'avances :

Ce poste ne comprend que des charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Immobilisations financières

I IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Rubriques	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Fonds FIDUCIE	1 312 459,21	-	6 791,00	1 305 668,21
NCI GESTIONS FCPR	500 000,00	-	500 000,00	0
Avances remboursables	495 825,00	-	113 876,00	381 949,00
Total	2 308 284,21	-	620 667,00	1 687 617,21

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
Installations :			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers			
Matériel :			
- De transport			1 171
- De bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL			1 171
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :	1 312 459		
- Participations			
- Titres immobilisés	500 000		
Prêts et autres immobilisations financières	495 825		
TOTAL	2 308 284		
TOTAL GÉNÉRAL	2 308 284		1 171

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations :				
- Gales, agencements et aménagements const.				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencements et aménagements divers				
Matériel :				
- De transport			1 171	
- De bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL			1 171	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :		6 791	1 305 668	
- Participations				
- Titres immobilisés		500 000		
Prêts et autres immobilisations financières		113 876	381 949	
TOTAL		620 667	1 687 617	
TOTAL GÉNÉRAL		620 667	1 688 789	

SECNO
28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		137		137
Emballages récupérables et divers				
TOTAL		137		137
TOTAL GÉNÉRAL		137		137

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES			REPRISES NON VENTILÉES			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
 76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
 Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
Provisions pour :				
- Reconstitution des gisements				
- Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Risques et charges				
Provisions pour :				
- Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
- Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II				

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Biens reçus par legs ou donations				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières	250 014	55 560	195 850	109 724
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	250 014	55 560	195 850	109 724
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	250 014	55 560	195 850	109 724
- D'exploitation				
Dont dotations et reprises : - Financières		55 560	195 850	
- Exceptionnelles				

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	381 949	115 756	266 193
Prêts			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues sur legs ou donations	22	22	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées	800	800	
Débiteurs divers	139	139	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	382 910	116 717	266 193

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : - A 1 an max. à l'origine - A plus d'1 an à l'origine	468	468		
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	13 334	13 334		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	2 184	2 184		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 611	4 611		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	410	410		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	100 000	100 000		
Produits constatés d'avance	100	100		
TOTAL	121 109	121 109		

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

	Rémunérations	Avantages en nature
Dirigeants bénévoles		
Dirigeants salariés		

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	8 400	8 400
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations	3 458	220
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	11 858	8 620

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
 76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
 Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Variation des fonds propres art.432.22

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
			75 000		4 144 217
Fonds propres sans droit de reprise	4 069 217				
- dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
- dont générosité du public					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
- dont générosité du public				388 067	-1 386 221
Report à nouveau	-998 154				
- dont générosité du public					-526 977
Excédent ou déficit de l'exercice	-388 067				
- dont générosité du public					
Situation nette	2 682 996		75 000	388 067	2 369 929
- dont générosité du public					
Dotations consommables					
- dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	2 682 996		75 000	388 067	2 369 929
- dont générosité du public					

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Indemnités de départ en retraite	
Emprunts (intérêts restant à courir)	
Crédit-bail : - Mobilier - Immobilier	
Autres engagements	564 800
TOTAL	564 800

Commentaire

Les subventions accordées par le comité d'engagement et non comptabilisées au 31/12/2020 dans l'attente de la production des justificatifs préalables à l'octroi, représentent un engagement hors bilan de 564.800 euros.

Un engagement relatif aux avances remboursables accordées par décisions du comité d'engagement et non versé aux entreprises bénéficiaires par le fonds fiduciaire au 31/12/2020 pour 170 000 Euros.

Engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
Autres engagements	26 972
TOTAL	26 972

Commentaire

La convention signée entre la société SYSCO à la date du 16 JUILLET 2020, a décidé d'attribuer 26 972 € à l'association FMR76.

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MCNT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55